



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Demande de concession de hutte Passe Pierre

HUTTE ACMC N° :

N° DDAF :

Dossier à envoyer à : **M Grégory YPREEUW**
677 rue des 10 Censes
62215 OYE PLAGE

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre M YPREEUW au 06 29 23 89 58

Rappels :

- Le prix de la concession 2021/2022 est fixé à 190 €. Nous vous demandons d'éviter le paiement en plusieurs chèques
- Merci de notifier le numéro ACMC de votre hutte au dos de votre chèque et de libellé celui-ci à l'ordre de l'ACMC
- **Joindre obligatoirement 4 enveloppes affranchies (d'un timbre supérieur à 20 grammes) et libellées à votre adresse**
- La demande d'inscription de nouveaux concessionnaires doit être effectuée sur le document « demande d'ajouts de concessionnaires »
- Chaque concession doit être obligatoirement renouvelée avant le 1^{er} juillet 2021
- La concession ne sera retournée qu'à la condition que **tous les concessionnaires de la hutte valident leur carte maritime avant le 1^{er} juillet 2021** (sauf démission – voir article 3 et 11 du règlement intérieur)
- Toute fausse déclaration entraîne la suspension de la concession
- Une demande incomplète ne sera pas prise en compte
- Ce document est disponible sur le site internet de l'association : www.chasse-maritime-calaisis.com Rubrique : **ADHESION ET CONTACT**

